

Trois Anonymous jugés pour des cyber-attaques sur des sites lorrains | Le Net Expert Informatique

Trois Anonymous jugés pour des cyber-attaques sur des sites lorrains

Ils seront trois à s'aligner à la barre du tribunal correctionnel de Nancy ce lundi matin. Trois Anonymous, mais sans le fameux masque de la BD « V for Vendetta » qui est devenu le signe de ralliement de cette nébuleuse contestataire très active sur le Net.

Le trio a été démasqué et sera jugé à visage découvert pour avoir piraté en décembre dernier les sites du Conseil général de la Meuse, du Conseil régional de Lorraine et de l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra). Ces cyber-attaques visaient à protester contre le projet de stockage souterrain de déchets nucléaires à Bure dans la Meuse.

« Nous n'avons rien fait de mal »

Si ces actions ont passablement énérvé les autorités qui ont mis le paquet pour identifier et arrêter les trois Anonymous, ces derniers peuvent toutefois compter sur un courant de sympathie dans l'opinion. Des appels à se mobiliser en leur faveur circulent en effet depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux. Un tract a également été distribué sur Nancy pour appeler à une manifestation devant le tribunal ce lundi matin.

S'ils font cause commune, les trois prévenus sont toutefois aussi dissemblables que possible. Ils ne se connaissent d'ailleurs pas. Ils ne se sont jamais rencontrés et n'ont eu des contacts que sur le Web pour préparer leur opération de piratage. L'un est un chômeur de Reims. Un autre est un trentenaire de Nantes très actif dans les mouvements altermondialistes. Le dernier, enfin, Loïc Schneider, est un jeune étudiant nancéien idéaliste, sans compétence informatique particulière.

Son but lors du procès ? Obtenir une relaxe et « faire comprendre que notre objectif n'était pas de nuire ou de causer des dégâts mais de faire passer un message », explique le jeune homme qui se voit plus comme un « lanceur d'alerte » que comme un redoutable activiste. Loïc Schneider entend d'ailleurs bien continuer à jouer ce rôle devant le tribunal. Il a prévu de lire un texte expliquant ses motivations. « On voulait juste un référendum sur le projet d'enfouissement des déchets de Bure. C'est tout ! Et nous n'avons rien fait de mal. Nous n'avons ni volé, ni abîmé des données informatiques. Ce que nous avons fait s'apparente à un sit-in ou un blocus. Rien de plus », développe le jeune Anonymous qui joue gros lors de son procès.

Lui et ses camarades risquent en effet 10 ans de prison et 150 000 € d'amende. C'est un maximum. En cas de condamnation, ils n'auront jamais des peines aussi élevées. Ce que Loïc Schneider redoute le plus, c'est une inscription sur son casier judiciaire. Ce qui l'empêcherait de réaliser le projet professionnel qu'il a en tête : devenir avocat en droit de l'environnement. Pour y parvenir, la première cause qu'il va devoir plaider et gagner sera donc la sienne.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, consultant et formateur en sécurité informatique, en mise en conformité de vos déclarations à la CNIL et en cybercriminalité.

Nos domaines de compétence :

- **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;
- **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité, en accompagnement aux mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
- **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL et accompagnement de Correspondant Informatique et Libertés.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://www.vosgesmatin.fr/actualite/2015/11/09/nancy-trois-anonymous-juges-pour-des-cyber-attaques-sur-des-sites-lorrains>